



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/27 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :

**18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,



**17 AVR. 2023**





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/28 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

La chambre Régionale des Comptes à émis un rapport d'observations définitives le 21 mars 2023 sur la gestion de la Communauté de Communes du Perche concernant les exercices 2017 et suivants. Le document a été transmis aux Conseillers Communautaires par voie dématérialisée.

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil communautaire pour débat.

Celui-ci sera ensuite transmis aux communes membres qui devront l'inscrire à l'ordre du jour de leurs Conseils Municipaux.

Enfin, conformément au code L243-9 des juridictions financières, « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'Assemblée délibérante, le Président de l'établissement public à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».

Le conseil communautaire après en avoir débattu prend acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des comptes.

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance

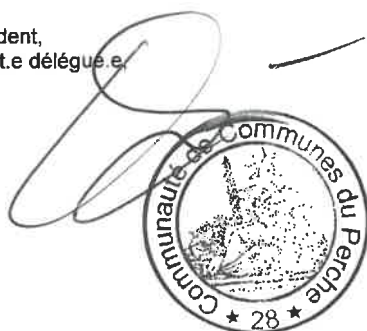


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**

Publication/Notification/Affichage le : **18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/29 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS** : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés** : **0** –

**Absents** : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs** : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les



bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :

**18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e



## Résultats budgétaires de l'exercice

39000 - COMMUNAUTE COMMUNES DU PERCHE -

Exercice 2022

| RECETTES                              | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 2 410 599,00             | 12 336 562,00             | 14 747 161,00      |
| Titres de recette émis (b)            | 1 009 709,99             | 11 136 521,20             | 12 146 231,19      |
| Réductions de titres (c)              |                          | 291 648,18                | 291 648,18         |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 1 009 709,99             | 10 844 873,02             | 11 854 583,01      |
| DEPENSES                              |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 2 410 599,00             | 12 336 562,00             | 14 747 161,00      |
| Mandats émis (f)                      | 1 011 790,70             | 10 973 736,81             | 11 985 527,51      |
| Annulations de mandats (g)            | 21 488,58                | 102 668,38                | 124 156,96         |
| Depenses nettes (h = f - g)           | 990 302,12               | 10 791 068,43             | 11 781 370,55      |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 19 407,87                | 53 804,59                 | 73 212,46          |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39000 - COMMUNAUTE COMMUNES DU PERCHE -

Exercice 2022

|                                                        | RESULTAT A LA CLOTURE DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT :<br>EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION<br>DE RESULTATS PAR OPERATION<br>D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE<br>DE L'EXERCICE 2022 |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| I - Budget principal                                   |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement                                         | -46 552,50                                              |                                                        | 19 407,87                   |                                                                                  | -27 144,63                                |
| Fonctionnement                                         | 1 442 759,20                                            | 97 470,57                                              | 53 804,59                   |                                                                                  | 1 398 083,22                              |
| <b>TOTAL I</b>                                         | <b>1 396 206,70</b>                                     | <b>97 470,57</b>                                       | <b>73 212,46</b>            |                                                                                  | <b>1 371 948,59</b>                       |
| II - Budgets des services à<br>caractère administratif |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| 39001-COM COMMUNES DU<br>PERCHE RTS                    |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement                                         | 169 455,86                                              |                                                        | -92 621,10                  |                                                                                  | 76 834,76                                 |
| Fonctionnement                                         | 3 250,94                                                |                                                        | -6 641,47                   |                                                                                  | -3 390,53                                 |
| <b>Sous-Total</b>                                      | <b>172 706,80</b>                                       |                                                        | <b>-99 262,57</b>           |                                                                                  | <b>73 444,23</b>                          |
| 39003-CC DU PERCHE - ZA DE<br>L AUNAY                  |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement                                         | -233 869,01                                             |                                                        | 199 496,72                  |                                                                                  | -34 372,29                                |
| Fonctionnement                                         | 246 267,26                                              | 246 073,01                                             | 36 523,35                   |                                                                                  | 36 717,60                                 |
| <b>Sous-Total</b>                                      | <b>12 398,25</b>                                        | <b>246 073,01</b>                                      | <b>236 020,07</b>           |                                                                                  | <b>2 345,31</b>                           |
| 39004-IMMOBILIER ECONO CC<br>DU PERCHE                 |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement                                         | -327 957,80                                             |                                                        | 222 420,92                  |                                                                                  | -105 536,88                               |



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39000 - COMMUNAUTE COMMUNES DU PERCHE -

Exercice 2022

|                            | RESULTAT A LA CLOTURE DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT :<br>EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION<br>DE RESULTATS PAR OPERATION<br>D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE<br>DE L'EXERCICE 2022 |
|----------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Fonctionnement             |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Sous-Total                 | 3 696,83                                                |                                                        | 190 241,37                  |                                                                                  | 193 938,20                                |
| TOTAL II                   | -324 260,97                                             |                                                        | 412 662,29                  |                                                                                  | 88 401,32                                 |
| III - Budgets des services | -139 155,92                                             | 246 073,01                                             | 549 419,79                  |                                                                                  | 164 190,86                                |
| a                          |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| caractère industriel       |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| et commercial              |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| 39002-CC DU PERCHE - SPANC |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement             |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Fonctionnement             |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Sous-Total                 | 105 430,09                                              |                                                        | -25 141,33                  |                                                                                  | 80 288,76                                 |
| TOTAL III                  | 105 430,09                                              |                                                        | -25 141,33                  |                                                                                  | 80 288,76                                 |
| TOTAL I + II + III         | 1 362 480,87                                            | 343 543,56                                             | 597 490,92                  |                                                                                  | 1 616 428,21                              |



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/30 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS** : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés** : **0** –

**Absents** : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs** : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe des transports scolaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte

de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe des transports scolaire de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance

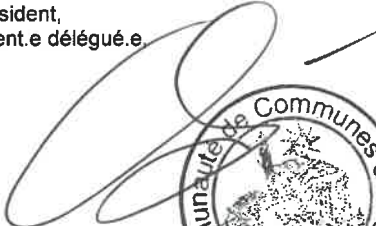


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**

Publication/Notification/Affichage le : **18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e



Résultats budgétaires de l'exercice

39001 - COM COMMUNES DU PERCHE RTS

Exercice 2022

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 279 743,04               | 533 540,71                | 813 283,75         |
| Titres de recette émis (b)            | 85 818,63                | 334 672,61                | 640 491,24         |
| Réductions de titres (c)              |                          | 48 013,87                 | 48 013,87          |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 85 818,63                | 506 658,74                | 592 477,37         |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 279 743,04               | 533 540,71                | 813 283,75         |
| Mandats émis (f)                      | 178 439,73               | 513 414,41                | 691 854,14         |
| Annulations de mandats (g)            |                          | 114,20                    | 114,20             |
| Depenses nettes (h = f - g)           | 178 439,73               | 513 300,21                | 691 739,94         |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 92 621,10                | 6 641,47                  | 99 262,57          |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39001 - COM COMMUNES DU PERCHE RTS

Exercice 2022

|                                                                                      | RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE<br>L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021 | PART AFFECTÉE A<br>L'INVESTISSEMENT :<br>EXERCICE 2022 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTÉGRATION<br>DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION<br>D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE<br>DE L'EXERCICE 2022 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| I - Budget principal<br>Investissement<br>Fonctionnement                             |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| <b>TOTAL I</b>                                                                       |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| II - Budgets des services à<br>caractère administratif<br>COM COMMUNES DU PERCHE RTS |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement                                                                       | 169 455,86                                              |                                                        | -92 621,10                  |                                                                                  | 76 834,76                                 |
| Fonctionnement                                                                       | 3 250,94                                                |                                                        | -6 641,47                   |                                                                                  | -3 390,53                                 |
| <b>Sous-Total</b>                                                                    | <b>172 706,80</b>                                       |                                                        | <b>-99 262,57</b>           |                                                                                  | <b>73 444,23</b>                          |
| <b>TOTAL II</b>                                                                      | <b>172 706,80</b>                                       |                                                        | <b>-99 262,57</b>           |                                                                                  | <b>73 444,23</b>                          |
| III - Budgets des services<br>à<br>caractère industriel<br>et commercial             |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| <b>TOTAL III</b>                                                                     |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| <b>TOTAL I + II + III</b>                                                            | <b>172 706,80</b>                                       |                                                        | <b>-99 262,57</b>           |                                                                                  | <b>73 444,23</b>                          |





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/31 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS** : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés** : **0** –

**Absents** : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs** : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **18 AVR. 2023**

**17 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,



## Résultats budgétaires de l'exercice

39003 - CC DU PERCHE - ZA DE L'AUNAY

Exercice 2022

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 671 147,38               | 915 092,73                | 1 586 240,11       |
| Titres de recette émis (b)            | 526 296,02               | 666 225,70                | 1 192 521,72       |
| Réductions de titres (c)              |                          |                           |                    |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 526 296,02               | 666 225,70                | 1 192 521,72       |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 671 147,38               | 915 092,73                | 1 586 240,11       |
| Mandats émis (f)                      | 326 799,30               | 638 987,29                | 965 786,59         |
| Annulations de mandats (g)            |                          | 9 284,94                  | 9 284,94           |
| Depenses nettes (h = f - g)           | 326 799,30               | 629 702,35                | 956 501,65         |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 199 496,72               | 36 523,35                 | 236 020,07         |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39003 - CC DU PERCHE - ZA DE L AUNAY

Exercice 2022

|                                                                                           | RESULTAT A LA CLOTURE DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT :<br>EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION<br>DE RESULTATS PAR OPERATION<br>D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE<br>DE L'EXERCICE 2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| I - Budget principal<br>Investissement<br>Fonctionnement                                  |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| <b>TOTAL I</b>                                                                            |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| II - Budgets des services à<br>caractère administratif<br>CC DU PERCHE - ZA DE L<br>AUNAY |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| Investissement                                                                            | -233 866,01                                             |                                                        | 199 496,72                  |                                                                                  | -34 372,29                                |
| Fonctionnement                                                                            | 246 267,26                                              | 246 073,01                                             | 36 523,35                   |                                                                                  | 36 717,60                                 |
| <b>Sous-Total</b>                                                                         | 12 398,25                                               | 246 073,01                                             | 236 020,07                  |                                                                                  | 2 345,31                                  |
| <b>TOTAL II</b>                                                                           | 12 398,25                                               | 246 073,01                                             | 236 020,07                  |                                                                                  | 2 345,31                                  |
| III - Budgets des services<br>à<br>caractère industriel<br>et commercial                  |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| <b>TOTAL III</b>                                                                          |                                                         |                                                        |                             |                                                                                  |                                           |
| <b>TOTAL I + II + III</b>                                                                 | 12 398,25                                               | 246 073,01                                             | 236 020,07                  |                                                                                  | 2 345,31                                  |



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/32 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET  
ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Immobilier Economique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les



titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe Immobilier Economique de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**

Publication/Notification/Affichage le :

**18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e





## Résultats budgétaires de l'exercice

39004 - IMMOBILIER ECONO CC DU PERCHE

Exercice 2022

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 1 342 572,90             | 1 664 205,00              | 3 006 777,90       |
| Titres de recette émis (b)            | 1 086 534,64             | 1 580 763,60              | 2 667 298,24       |
| Réductions de titres (c)              |                          |                           |                    |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 1 086 534,64             | 1 580 763,60              | 2 667 298,24       |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 1 342 572,90             | 1 664 205,00              | 3 006 777,90       |
| Mandats émis (f)                      | 900 959,30               | 1 423 206,58              | 2 324 165,88       |
| Annulations de mandats (g)            | 36 845,58                | 32 684,35                 | 69 529,93          |
| Depenses nettes (h = f - g)           | 864 113,72               | 1 390 522,23              | 2 254 635,95       |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 222 420,92               | 190 241,37                | 412 662,29         |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

| 39004 - IMMOBILIER ECONO CC DU PERCHE                                             |                                                      |                                                  |                             |                                                                            | Exercice 2022                          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--|
|                                                                                   | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 |  |
| I - Budget principal Investissement Fonctionnement                                |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |  |
| TOTAL I                                                                           |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |  |
| II - Budgets des services à caractère administratif IMMOBILIER ECONO CC DU PERCHE |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |  |
| Investissement                                                                    | -127 957,80                                          |                                                  | 222 420,92                  |                                                                            | -105 536,88                            |  |
| Fonctionnement                                                                    | 3 696,83                                             |                                                  | 190 241,37                  |                                                                            | 193 938,20                             |  |
| Sous-Total                                                                        | -324 260,97                                          |                                                  | 412 662,29                  |                                                                            | 88 401,32                              |  |
| TOTAL II                                                                          | -324 260,97                                          |                                                  | 412 662,29                  |                                                                            | 88 401,32                              |  |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial                   |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |  |
| TOTAL III                                                                         |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |  |
| TOTAL I + II + III                                                                | -324 260,97                                          |                                                  | 412 662,29                  |                                                                            | 88 401,32                              |  |



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/33 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET  
ANNEXE SPANC**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe SPANC de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances

à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget annexe SPANC de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**  
Publication/Notification/Affichage le : **18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,



Résultats budgétaires de l'exercice

39002 - CC DU PERCHE - SPANC

Exercice 2022

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    |                          | 180 430,00                | 180 430,00         |
| Titres de recette émis (b)            |                          | 75 905,70                 | 75 905,70          |
| Réductions de titres (c)              |                          | 5 188,94                  | 5 188,94           |
| Recettes nettes (d = b - c)           |                          | 70 716,76                 | 70 716,76          |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) |                          | 180 430,00                | 180 430,00         |
| Mandats émis (f)                      |                          | 95 858,09                 | 95 858,09          |
| Annulations de mandats (g)            |                          |                           |                    |
| Depenses nettes (h = f - g)           |                          | 95 858,09                 | 95 858,09          |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      |                          | 25 141,33                 | 25 141,33          |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |



# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

| 39002 - CC DU PERCHE - SPANC                                    |                                                      | Exercice 2022                                    |                             |                                                                            |                                        |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                                 | RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 |
| I - Budget principal                                            |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| Investissement                                                  |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| Fonctionnement                                                  |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| TOTAL I                                                         |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| II - Budgets des services à caractère administratif             |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| TOTAL II                                                        |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| CC DU PERCHE - SPANC                                            |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| Investissement                                                  |                                                      |                                                  |                             |                                                                            |                                        |
| Fonctionnement                                                  | 105 430,09                                           |                                                  | -25 141,33                  |                                                                            | 80 288,76                              |
| Sous-Total                                                      | 105 430,09                                           |                                                  | -25 141,33                  |                                                                            | 80 288,76                              |
| TOTAL III                                                       | 105 430,09                                           |                                                  | -25 141,33                  |                                                                            | 80 288,76                              |
| TOTAL I + II + III                                              | 105 430,09                                           |                                                  | -25 141,33                  |                                                                            | 80 288,76                              |



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/34 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES ADMINISTRATIFS  
2022 – BUDGET PRINCIPAL**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Jérémie CRABBE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget principal relatif à l'exercice 2022.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif s'établit comme suit :

|                                    | FONCTIONNEMENT      | INVESTISSEMENT     |
|------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Dépenses                           | 10 791 068.43       | 1 036 854.62       |
| Recettes                           | 12 190 161.65       | 1 009 709.99       |
| <b>SOLDE (1)</b>                   | <b>1 399 093.22</b> | <b>-27 144.63</b>  |
| Restes à réaliser Dépenses         |                     | 495 778.13         |
| Restes à réaliser Recettes         |                     | 134 663.77         |
| <b>SOLDE Restes à réaliser (2)</b> |                     | <b>-361 114.36</b> |
| <b>SOLDE (1) + (2)</b>             | <b>1 399 093.22</b> | <b>-388 258.99</b> |

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débite et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2022 du budget principal.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget principal, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Jérémie CRABBE,  
Président de séance de la  
Communauté de Communes  
du Perche.



Pascal MELLINGER,  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :

18 AVR. 2023

17 AVR. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/35 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Jérémie CRABBE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe Régie de Transports relatif à l'exercice 2022.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe Régie de Transports s'établit comme suit :

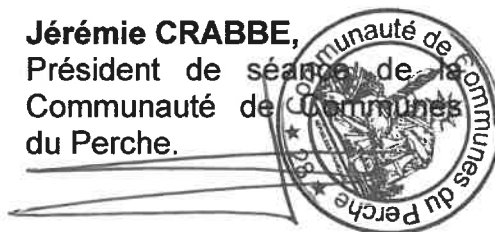
|                                    | FONCTIONNEMENT   | INVESTISSEMENT   |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Dépenses                           | 513 300.21       | 178 439.73       |
| Recettes                           | 509 909.68       | 255 274.49       |
| <b>SOLDE (1)</b>                   | <b>-3 390.53</b> | <b>76 834.76</b> |
| Restes à réaliser Dépenses         |                  | 0.00             |
| Restes à réaliser Recettes         |                  | 0.00             |
| <b>SOLDE Restes à réaliser (2)</b> |                  | <b>0.00</b>      |
| <b>SOLDE (1) + (2)</b>             | <b>-3 390.53</b> | <b>76 834.76</b> |

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe Régie de Transports, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débite et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe Régie de Transports.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe Régie de Transports, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de séance de la  
Communauté de Communes  
du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **11 7 AVR. 2023**  
Publication/Notification/Affichage le : **1 8 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/36 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES ADMINISTRATIFS  
2022 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Jérémie CRABBE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe Zones d'Activités relatif à l'exercice 2022.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.



Le compte-administratif du budget annexe Zones d'Activités s'établit comme suit :

|                                    | FONCTIONNEMENT   | INVESTISSEMENT    |
|------------------------------------|------------------|-------------------|
| Dépenses                           | 629 702.35       | 560 668.31        |
| Recettes                           | 666 419.95       | 526 296.02        |
| <b>SOLDE (1)</b>                   | <b>36 717.60</b> | <b>-34 372.29</b> |
| Restes à réaliser Dépenses         |                  | 0.00              |
| Restes à réaliser Recettes         |                  | 0.00              |
| <b>SOLDE Restes à réaliser (2)</b> |                  | <b>0.00</b>       |
| <b>SOLDE (1) + (2)</b>             | <b>36 717.60</b> | <b>-34 372.29</b> |

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe Zones d'Activités, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débite et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe Zones d'Activités.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe Zones d'Activités, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de séance de la  
Communauté de Communes  
du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**  
Publication/Notification/Affichage le :

**18 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/37 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES ADMINISTRATIFS  
2022 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Jérémie CRABBE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe Immobilier Economique relatif à l'exercice 2022.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe Immobilier Economique s'établit comme suit :

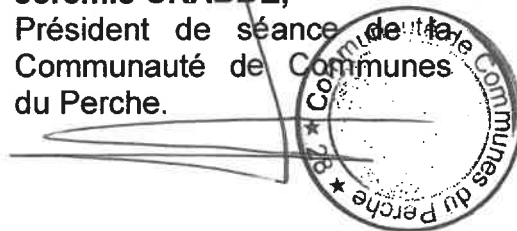
|                                    | FONCTIONNEMENT    | INVESTISSEMENT      |
|------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Dépenses                           | 1 390 522.23      | 1 192 071.52        |
| Recettes                           | 1 584 460.43      | 1 086 534.64        |
| <b>SOLDE (1)</b>                   | <b>193 938.20</b> | <b>-105 536.88</b>  |
| Restes à réaliser Dépenses         |                   | 85 900.00           |
| Restes à réaliser Recettes         |                   | 0.00                |
| <b>SOLDE Restes à réaliser (2)</b> |                   | <b>-85 900.00</b>   |
| <b>SOLDE (1) + (2)</b>             | <b>193 938.20</b> | <b>- 191 436.88</b> |

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe Immobilier Economique, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débite et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe Immobilier Economique.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe Immobilier Economique, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de séance de la  
Communauté de Communes  
du Perche.



**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :

**11 8 AVR. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/38 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTES ADMINISTRATIFS  
2022 – BUDGET ANNEXE SPANC**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Jérémie CRABBE est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe SPANC relatif à l'exercice 2022.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Madame la Comptable Publique de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif du budget annexe SPANC s'établit comme suit :

|                                    | FONCTIONNEMENT   |
|------------------------------------|------------------|
| Dépenses                           | 95 858.09        |
| Recettes                           | 176 146.85       |
| <b>SOLDE (1)</b>                   | <b>80 288.76</b> |
| Restes à réaliser Dépenses         |                  |
| Restes à réaliser Recettes         |                  |
| <b>SOLDE Restes à réaliser (2)</b> |                  |
| <b>SOLDE (1) + (2)</b>             | <b>80 288.76</b> |

Le conseil communautaire :

- Donne acte de la présentation
- Constate, pour la comptabilité du budget annexe SPANC, les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débite et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus après que Monsieur le Président ait quitté la séance pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC, étant précisé que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

**Jérémie CRABBE,**

Président de séance de la  
Communauté de Communes  
du Perche.



**Pascal MELLINGER,**

Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 17 AVR. 2023  
Publication/Notification/Affichage le :

18 AVR. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/39 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**



28280  
Code INSEE

Communauté de Communes du Perche  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE - 390-00

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de membres exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

|                                                                                                                                                |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |              |
| <b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 53 804,59    |
| <b>B. Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 1 345 288,63 |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 1 399 093,22 |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |              |
| <b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | -27 144,63   |
| <b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -361 114,37  |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                      | 388 259,00   |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                                              | 1 399 093,22 |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | 388 259,00   |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                | 1 010 834,22 |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                               |              |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT**, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A NOGENT-LE-ROTHOU, le

Vote favorable à l'unanimité

Pascal MELLINGER,  
Le secrétaire de séance

Harold HUWART,  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le :

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,

Vice-Président.e délégué.e

17 AVR. 2023

18 AVR. 2023



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/40 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE  
RTS**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

28280  
Code INSEE

Communauté de Communes du Perche  
REGIE DE TRANSPORTS - 390-01

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de membres exprimés :  
VOTES :  
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

|                                                                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                                  |           |
| <b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                      | -6 641,47 |
| <b>B. Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                          | 3 250.94  |
| <b>C Résultat à affecter</b><br><b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b><br><b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b> | -3 390.53 |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                            |           |
| <b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                               | 76 834.76 |
| <b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1)     | 0.00      |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                          | 0.00      |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                                   | 0.00      |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                 | 0.00      |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                    | 0.00      |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                                   | -3 390.53 |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A , le

Vote favorable à l'unanimité

Pascal MELLINGER,  
Le secrétaire de séance

Harold HUWART,  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte, compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : 18 AVR. 2023  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication / notification / affichage.  
Pour Le Président,  
Vice-Président/délégué,

17 AVR. 2023



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/41 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE  
ZA**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**



|                     |                                                                |      |
|---------------------|----------------------------------------------------------------|------|
| 28280<br>Code INSEE | Communauté de Communes du Perche<br>ZONES D'ACTIVITES - 390-03 | 2022 |
|---------------------|----------------------------------------------------------------|------|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de membres exprimés :  
VOTES :  
Pour : Contre : Abstentions :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                          |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                                  |                  |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                      | 36 523.35        |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                          | 194.25           |
| <b>C Résultat à affecter</b><br><b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b><br><b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b> | <b>36 717.60</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                            |                  |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                               | -34 372.29       |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1)     | 0.00             |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                          | <b>34 372.29</b> |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                                   | <b>36 717.60</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                 | <b>34 372.29</b> |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                    | <b>2 345.31</b>  |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                                   |                  |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT**, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A Je  
A NOGENT-LE-ROTHOU, le

Vote favorable à l'unanimité

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification / affichage  
Pour Le Président  
Vice-Président.e délégué.e,

117 AVR. 2023  
18 AVR. 2023





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/42 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE  
IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER



28280  
Code INSEE

Communauté de Communes du Perche  
IMMOBILIER ECONOMIQUE - 390-04

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de membres exprimés :  
VOTES :  
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

|                                                                                                                                                |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |             |
| <b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 190 241,37  |
| <b>B. Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 3 696,83    |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 193 938.20  |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |             |
| <b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | -105 536.88 |
| <b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -85 900.00  |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                      | 191 436.88  |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                               | 193 938.20  |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | 192 000.00  |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                | 1 938.20    |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                               |             |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A , le

Vote favorable à l'unanimité

Pascal MELLINGER

Le secrétaire de séance

Harold HUWART,  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17 AVR. 2023  
Publication/Notification/Affichage le : 18 AVR. 2023  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/43 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE  
SPANC**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

28280  
Code INSEE

Communauté de Communes du Perche  
SPANC - 390-02

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de membres exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

|                                                                                                                                                              |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                                | -25 141,33       |
| <b>dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :</b>                                                                                     | 0.00             |
| c. <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>D 002 du compte administratif (si déficit)<br>R 002 du compte administratif (si excédent)                         | 105 430.09       |
| <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b><br>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)                                               | <b>80 288.76</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                                      |                  |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                                 | 0.00             |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )                                                                                  | 0.00             |
| <b>Besoin de financement = e + f</b>                                                                                                                         | <b>0.00</b>      |
| <b>AFFECTATION (2) = d.</b>                                                                                                                                  | <b>80 288.76</b> |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00             |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)                                     | 0.00             |
| 3) Report en exploitation R 002<br>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00                     | 80 288.76        |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>                                                                                                                             |                  |

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.  
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-80 du CGCT.  
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A NOGENT-LE-ROTOU, le .

Vote favorable à l'unanimité

Pascal MELLINGER,  
Le secrétaire de séance

Harold HUWART,  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 17 AVR. 2023  
Publication/Notification/Affichage le : 18 AVR. 2023  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/44 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 CDC**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2023 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :



|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT  | TOTAL DU BUDGET |
|----------|----------------|-----------------|-----------------|
| DEPENSES | 4 400 266.21 € | 12 481 040.44 € | 16 881 306.65 € |
| RECETTES | 4 400 266.21 € | 12 481 040.44 € | 16 881 306.65 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget principal ainsi présenté.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

18 AVR. 2023

17 AVR. 2023







**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/45 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 -  
BUDGET ANNEXE RTS**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe Régie de transports de l'exercice 2023 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget annexe Régie de transports pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL DU BUDGET |
|----------|----------------|----------------|-----------------|
| DEPENSES | 295 877.51 €   | 530 483.08 €   | 826 360.59 €    |
| RECETTES | 295 877.51 €   | 530 483.08 €   | 826 360.59 €    |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe Régie de transports ainsi présenté.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e



117 AVR. 2023

18 AVR. 2023



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/46 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe Zones d'Activités de l'exercice 2023 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget annexe Zones d'Activités pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL DU BUDGET |
|----------|----------------|----------------|-----------------|
| DEPENSES | 286 872.29 €   | 437 504.00 €   | 724 376.29 €    |
| RECETTES | 286 872.29 €   | 437 504.00 €   | 724 376.29 €    |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'Activités ainsi présenté.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

18 AVR. 2023

17 AVR. 2023





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/47 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 -  
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe Immobilier Economique de l'exercice 2023 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget annexe Immobilier Economique pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :



|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL DU BUDGET |
|----------|----------------|----------------|-----------------|
| DEPENSES | 1 535 029.88 € | 1 253 899.88 € | 2 788 929.76 €  |
| RECETTES | 1 535 029.88 € | 1 253 899.88 € | 2 788 929.76 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe Immobilier Economique ainsi présenté.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



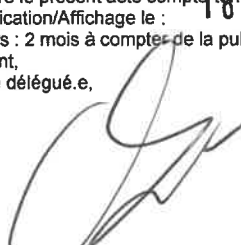

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification et affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

18 AVR. 2023

17 AVR. 2023






**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/48 – EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 -  
BUDGET ANNEXE SPANC**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de crédits du Budget Primitif du budget annexe SPANC de l'exercice 2023 établi en conformité des règlements.

Le budget primitif du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL DU BUDGET |
|----------|----------------|----------------|-----------------|
| DEPENSES | - €            | 147 288.76 €   | 147 288.76 €    |
| RECETTES | - €            | 147 288.76 €   | 147 288.76 €    |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC ainsi présenté.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

18 AVR. 2023

17 AVR. 2023





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/49 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à déterminer les taux de fiscalité 2023.

Il propose de maintenir en 2023 les mêmes taux qu'en 2022 :

|                                                           | Taux<br>2023 |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Foncier bâti                                              | 2.37%        |
| Foncier non bâti                                          | 2.75%        |
| Taxe d'habitation additionnelle<br>(Résidence secondaire) | 2.51 %       |
| Cotisation foncière des entreprises<br>(CFE)              | 23.98%       |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux proposés ci-dessus.

**Pascal MELLINGER**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **18 AVR. 2023**  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

**17 AVR. 2023**







du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 18 AVRIL 2023 – SUITE  
A UNE ERREUR MATERIELLE**

**N°03-04-2023/50 – VOTE DES TAUX DE LA TEOM 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Le produit attendu par le SICTOM s'élève à 2 360 155 € en 2023.

Monsieur le Président propose de voter les taux pour l'année 2023 (les taux sont inchangés depuis 2017) comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 028-200006971-20230403-03\_04\_2023\_50\_D-DE

| TAUX                           | 2023        |
|--------------------------------|-------------|
| Zone 1                         | 8.80 %      |
| Zone 2                         | 10.62 %     |
| Zone 3                         | 13.22 %     |
| Produit total<br>perçu/attendu | 2 360 155 € |

Zone 2 = Margon (pour partie)

Zone 3 = Nogent le Rotrou (pour partie) et St Jean Pierre Fixte (pour partie)

Zone 1 = autres secteurs géographiques de la CdC

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux proposés ci-dessus.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le :

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,

Vice-Président.e délégu.e,

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/51 – DOTATIONS AUX PROVISIONS**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

L'assemblée délibérante est sollicitée pour constituer en 2023, à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public sur les risques de créances irrécouvrables, les dotations aux provisions sur le compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) suivantes :

- 5 000 € sur le budget principal
- 2 000 € sur le budget annexe régie de transport

- 2 000 € sur le budget annexe du SPANC

Monsieur le Président sollicite, en vertu du R2321-2 du CGCT, l'avis de l'assemblée pour réaliser ces dotations aux provisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, les dotations aux provisions ci-dessus.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

**17 AVR. 2023**







## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/52 – VENTE DE LOCAUX DE STOCKAGE**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS** : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés** : **0** –

**Absents** : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs** : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Monsieur le Président présente à ses collègues la proposition du Président de la société Sylamed SAS pour la société Manutention Logistique LOG sise au 4 rue Sainte Anne à Nogent-le-Rotrou d'acheter les locaux qu'elle occupe en partie à ce jour par bail précaire pour continuer à entreposer des stocks de matériels destinés à des usages médicaux.

Ces locaux sont situés au 9002 avenue de la Messesselle à Nogent-le-Rotrou.



Leur superficie est de 7152m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment sur deux niveaux de 1715m<sup>2</sup> et un autre de plein pied de 5437m<sup>2</sup>. Les locaux disposent en sus d'un quai de déchargement mécanique et d'un parking.

Une division parcellaire est en cours afin de conserver à l'usage de la CDC les parcelles pour 8520 m<sup>2</sup> qui, après classement en zone UD au PLUI, accueilleront l'hôtel d'entreprises projeté. Les locaux réhabilités et loués à la société Eurowipes le temps de ses travaux d'agrandissement font partie de la vente. La société Sylamed entend réaliser les lourds travaux d'étanchéité requis par ce bâti ancien. Le service des Domaines a été consulté et évalue le bien, le 13 mars 2023, à hauteur de 479 K€ hors taxe et hors droit (méthode par le revenu) et à 414 K€ hors taxe et hors droit (méthode par comparaison) soit une valeur moyenne de 446 500 €.

La société Sylamed propose d'acheter le bien au prix de 546 000 € HT, hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à vendre ce bien à la société Sylamed au prix de 546 000 € HT
- de procéder à la division parcellaire pour conserver la parcelle sur laquelle il projette la construction d'un hôtel d'entreprise
- de signer lui ou son représentant tous les actes afférents à cette vente

**Pascal MELLINGER**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **18 AVR. 2023**  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,



**17 AVR. 2023**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/53 – CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

Monsieur le Président présente à ses collègues le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui organise les relations entre la CDC du Perche, maître d'ouvrage délégué, et Monsieur et Madame Tasse ou toute société qu'ils se substitueront pendant la construction de la pharmacie propriété de ces derniers et du centre de santé des Gauchetières propriété de la CDC du Perche (centre de santé

composé d'un cabinet d'infirmiers libéraux et de cabinets médicaux qui accueilleront des médecins salariés du GIP Pro Santé de la Région Centre Val de Loire).

L'Intérêt général de cette opération de construction réside dans le fait qu'on utilise une parcelle disponible à la construction, au cœur du QPV Le Val pour maintenir et développer une offre de soins à destination d'une population socialement fragile et dans une commune classée par l'ARS en zone d'intervention prioritaire. Par ailleurs, faute de locaux adaptés aux normes d'hygiène et de sécurité, la pharmacie actuelle aurait pu quitter le quartier. Enfin, il n'y a plus de médecins aux Gauchetières depuis plusieurs années alors que le quartier représente plus du tiers de la population nogentaise.

La CDC du Perche construit, en qualité de maître d'ouvrage, le centre de santé et les espaces des cabinets infirmiers, et en qualité de maître d'ouvrage délégué, le clos - couvert de la pharmacie (les aménagements intérieurs seront pris en charge directement par le pharmacien, maître d'ouvrage et propriétaire des locaux de pharmacie à construire), dans le respect du code de la commande publique.

L'intégralité des frais liés à la construction de la pharmacie (travaux, prestations intellectuelles, assurances, ...) pris en charge par la CDC du Perche, par ailleurs détaillés dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en son article 6, sont mis à la charge de Monsieur et Madame Tasse ou de toute société qu'ils se substitueront (pour leur valeur TTC).

La CDC du Perche conclura en qualité de maître d'ouvrage et de maître d'ouvrage délégué les assurances construction suivantes : responsabilité civile maître de l'ouvrage, dommages ouvrage responsabilité décennale constructeurs non réalisateurs, tous risques chantiers.

Le règlement des dépenses réalisées par la CDC du Perche pour le compte du pharmacien fera l'objet d'une facturation au pharmacien à l'avancement du chantier au vu des demandes d'acomptes réalisées par les entreprises et vérifiées par le maître d'œuvre.

Un acompte de 50K€ est consenti par le pharmacien en déblocage de son prêt bancaire à la signature de ce contrat de mandat et avant lancement des ordres de service aux entreprises.

Le coût des travaux de construction et des prestations intellectuelles (hors frais divers listés à l'article 6) sont, après ouverture des plis travaux et classement des entreprise entériné par le conseil communautaire du 23 mars 2023 :

|                                                                            | Coût total € HT | Coût Pharmacie € HT                                                                            | Coût CDC du Perche € HT                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Travaux (phase passation des contrats de travaux et hors révision de prix) | 1 199 356,80    | 344 726,78 (lots 1 à 6 qui concernent la pharmacie) soit 28,74% du montant global du programme | 854 630,02 (pour tous les lots) soit 71,26 % du montant global du programme |
| Maîtrise d'œuvre (rémunération définitive)                                 | 117 927         | 33 892,22                                                                                      | 84 034,78                                                                   |
| Contrôle technique                                                         | 8 600           | 2 471,64                                                                                       | 6 128,36                                                                    |
| Coordonnateur SPS                                                          | 3 440           | 988,66                                                                                         | 2 451,34                                                                    |
| TOTAL                                                                      | 1 329 323,80    | 382 079,30                                                                                     | 947 244,50                                                                  |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- l'approbation des termes du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CDC du Perche et Monsieur et Madame Tasse ou toute société qu'ils se substitueront
- d'autoriser Monsieur le Président à signer en personne ou à se faire représenter par un vice-président pour signer le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



  
**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023  
Publication/Notification/Affichage le : 04 AVR. 2023  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30**

**N°03-04-2023/54 – VENTE DU VOLUME du N°102 RUE MAISON MARRAINE A  
NOGENT-LE-ROTRON A MONSIEUR ET MADAME TASSE OU TOUTE SOCIETE  
QU'ILS SE SUBSTITUERONT**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance** : Pascal MELLINGER

Monsieur le Président présente à ses collègues le projet d'acte notarié de vente en volume du N°102 rue Maison Marraïne entre la CDC du Perche et Monsieur et Madame Tasse ou toute société qu'ils se substitueront accompagné de l'**Etat descriptif de division en volume, EDDV** (Titre I : Etat descriptif de division en volumes ; Titre II : Cahier des charges et servitudes ; Titre III : Statuts de l'ASL « les Gauchetières ») joints en annexe à la présente délibération.



Il est ici précisé que l'EDDV et les **statuts de l'ASL** seront régularisés avant la vente en volume du n°102.

Dans le cadre de la politique de santé portée par la CDC du Perche, il est apparu nécessaire, afin de développer au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville une offre de soins adaptée aux besoins de la population, de construire en lien avec le GIP Pro Santé de la Région Centre Val de Loire et l'ARS, un pôle santé constitué des cabinets infirmiers de la rue Bretonnerie (en location) et de cabinets médicaux (médecins salariés de la Région).

Le pharmacien, dont les locaux actuels en location ne répondent plus aux normes de sécurité et d'hygiène, a souhaité se joindre au projet de construction, une parcelle étant disponible au cœur du quartier, à quelques mètres de son officine actuelle.

La CDC du Perche a fait l'acquisition de cette parcelle auprès de la commune de Nogent-le-Rotrou.

Le projet architectural réalisé d'un commun accord avec le pharmacien, vise à édifier un ensemble immobilier dont les parties appartenant à chacun son fonctionnellement et techniquement entièrement indépendantes (entrées/sorties/chauffage/réseaux divers); ainsi, cet ensemble immobilier n'est pas soumis au régime de la copropriété; cependant, **l'imbrication et la superposition des volumes nécessitent de réaliser une division en volumes** : ces volumes 101 (pôle santé de la CDC du Perche) et 102 (pharmacie) sont liés entre eux par des relations de servitudes gérées dans le cadre d'une association syndicale libre (ASL). Exemple : « les dépenses de reconstruction des murs ou cloisons assurant la séparation de deux volumes seront supportées par moitié par les propriétaires des volumes situés de part et d'autre ».

**L'article 3 du Titre II « cahier des charges et servitudes » prévoit qu'en cas de changement de destination, les volumes 101 et 102 ne pourront accueillir que des locaux à usages de pharmacies, d'activités médicales, de soins ou sanitaires.**

Compte tenu de ce qui précède, il est présenté à l'approbation des élus le projet d'acte de vente en volume à construire au profit de Monsieur ou Madame TASSE ou toute société qu'ils se substitueront du volume 102 fraction 102.1 Tréfonds et Pharmacie :

- 312m<sup>2</sup> en surface de base et fraction 102.2 sursol et pharmacie et 202 m<sup>2</sup> sur l'assiette de volumétrie section AL 164 et AL 166 rue Maison Marraine
- au prix de 12 757 €
- en application du volume de la pharmacie (514m<sup>2</sup>) rapporté au volume total du projet global (906m<sup>2</sup>) soit 56,7% du volume appliqué au prix des Domaines établi le 11 mai 2022 (pour la vente de la parcelle entière par la commune de Nogent-le-Rotrou à la CDC du Perche)
- soit  $22\,500 \times 56,7\% = 12\,757\text{ €}$ .

Ce prix s'appuie donc sur la valorisation en volume de la parcelle appliqué à l'avis des Domaines de mai 2022 ; il est un peu en-deçà (-743 €) de l'évaluation des Domaines de mars 2023 établi sur la répartition de l'emprise au sol des bâtis. Cette différence reste dans la fourchette d'appréciation dont dispose la CDC du Perche, compte tenu de la méthode d'évaluation choisie et de surcroît de l'intérêt général du projet global de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'EDDV, les statuts de l'ASL et les termes du contrat de vente du volume 102 rue Maison Marraine à Monsieur et Madame TASSE ou toute Société qu'ils se substitueront
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces documents ou à se faire représenter par un Vice-Président pour les signer.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



  
**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

04 AVR. 2023

04 AVR. 2023





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/55 – TARIFS POUR LES VIDANGES GROUPEES DANS LE CADRE DU SPANC**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Pour faire suite au choix du nouveau prestataire dans le cadre des prestations de vidanges groupées proposées par le service d'assainissement non collectif, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants auprès des usagers.

|                                                                                                |                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Vidange d'une fosse septique, traitement et dépotage (< 3m3)                                   | 185 €/HT                        |
| Vidange d'un bac à graisse seul, transport et dépotage                                         | 115,50 €/HT                     |
| Volume > 3 m3                                                                                  | 33 €/HT/m3 supplémentaire       |
| Longueur de tuyau d'aspiration > 30 ml                                                         | Supplément de 25 €/HT (forfait) |
| Déplacement sans prestation (absence au RDV ou présence de matières interdites dans l'ouvrage) | 88 €/HT                         |
| Supplément pour une intervention d'urgence (sous 24H)                                          | 88 €/HT                         |

La TVA au taux en vigueur sera appliquée à ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide, de valider ces tarifs concernant les vidanges groupées du SPANC.

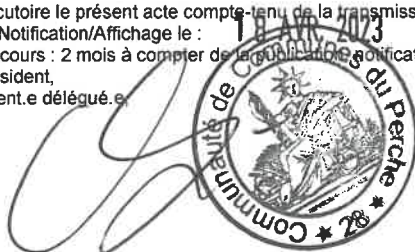
**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication/Notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,



**17 AVR. 2023**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/56 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Le Comité technique du 21 mars 2023, a statué sur les demandes de subventions des propriétaires conformément aux prescriptions et aux devis déposés.

Monsieur le Président propose d'attribuer la subvention selon le tableau présenté en annexe.



| N° dossier | Propriétaire           | Travaux                                          | Adresse projet                                | Montant travaux éligible HT (€) | Subvention CDC (€) |            |          |                 | Date agrément comité technique |
|------------|------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|------------|----------|-----------------|--------------------------------|
|            |                        |                                                  |                                               |                                 | Tx %               | Subvention | Plafond  | Montant à payer |                                |
| 23OF05     | M. BRULEFER Rémy       | Dépose devanture commerciale – Peinture minérale | 34 rue Giroust – 28400 Nogent-le-Rotrou       | 3 020,00                        | 25                 | 755,00     | 3 000,00 | 755,00          | 21/03/2023                     |
| 23OF10     | Mme DE CORDAY Laurence | Ravalement de façade – Peinture minérale         | 27 rue Saint Laurent – 28400 Nogent-le-Rotrou | 8 273,25                        | 25                 | 2 068,31   | 3 000,00 | 2 068,31        | 21/03/2023                     |

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette proposition et autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y référant.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : 18 AVR. 2023  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication/Notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,



17 AVR. 2023



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 03 avril 2023 à 18 heures 30

### **N°03-04-2023/58 – APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIAL (CRST) 2023-2029**

L'An deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des Fêtes de Brunelles à ARCISSES, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 0** –

**Absents : 12** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Jean-Pierre HUGUET, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL,

**Pouvoirs : 9** – Nathalie BRUNET à Michel THIBAUT, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT à Jean-Albert BASSOULET, Josiane SEIGNEUR à Jérémie CRABBE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU,

**Secrétaire de séance : Pascal MELLINGER**

Un partenariat existe de longue date, entre les collectivités du Perche via le Pôle Territorial et la Région Centre Val de Loire, en matière de soutien aux projets du territoire et plus globalement de développement local.

Il est proposé de reconduire le dispositif de Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Perche pour la période de mars 2023 à mars 2029, pour une dotation analogue à la précédente soit 6 674 000 € sur une durée de 6 ans.

Les « attendus » de la Région concernant ce nouveau contrat sont les suivants :

- Réserver 155 000 € pour la contribution régionale au déploiement du Très Haut Débit (contre 960 000 € sur le CRST précédent)
- Réserver un minimum de 228 000 € sur la ligne « biodiversité »
- Réserver un minimum de 684 000 € sur le déploiement du Plan Climat Air Energie régional et territorial
- Réserver un minimum de 350 000 € sur le dispositif A VOS ID
- Consacrer un minimum de 703 000 € de l'enveloppe globale pour le Pôle de centralité (Nogent-le-Rotrou, ex-contrat de Ville Moyenne)
- Ne pas consacrer plus de 1 001 100 € pour l'aménagement d'espaces publics (hors dispositifs Cœur de ville et Petites Villes de Demain)
- Ne pas consacrer plus de 500 000 € en fonctionnement
- Déterminer une enveloppe fongible sur l'ensemble de l'enveloppe globale  
*NB : en effet, après approbation du nouveau CRST par la Région, les lignes ne seront fongibles qu'au sein d'un même axe thématique...jusqu'au bilan mi-parcours (soit 3 ans après la date de démarrage du CRST 2)*

Le projet de CRST a fait l'objet d'un débat au sein du comité syndical du Pôle Territorial où sont représentées chacune des communautés de communes membre du PETR. A cette occasion, les recommandations suivantes ont été rappelés :

- L'importance d'accompagner le développement économique notamment en raison du manque de foncier économique et de locaux d'entreprises
- La prise en compte des programmes de revitalisation en cours ACV/PVD (espaces publics, commerces, logements, patrimoine...)
- L'impact de la crise énergétique qui frappe de plein fouet nos entreprises et nos collectivités, et ainsi la nécessité de prévoir des crédits à la hausse pour accompagner la sobriété énergétique et plus globalement la transition énergétique
- Le soutien au développement industriel (investissements, recrutement/formation)
- Le recours aux ressources locales pour développer l'attractivité et l'économie locale (tourisme/patrimoines, l'agro-alimentaire / PAT)
- Le déficit chronique de professionnels de santé et le vieillissement de la population

Le projet de CRST a été déposé en octobre 2022. Il sera soumis au vote de la commission permanente de la Région le 7 avril 2023. Le dépôt des dossiers est d'ores et déjà opérationnel sur la base d'une saisie en ligne accompagnée des services du Pôle Territorial du Perche.

La maquette récapitulative est la suivante :

| Axes                                          | Actions CRST Perche                  | Crédits CRST 2017-2022 | Crédits CRST 2023-2029 proposés | %   |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|---------------------------------|-----|
| AXE A : Emploi/Economie                       | Entreprises / numérique              | 1 146 000 €            | 897 000 €                       | 13  |
|                                               | Agriculture                          | 189 600 €              | 150 000 €                       | 2   |
|                                               | Tourisme                             | 379 800 €              | 444 915 €                       | 7   |
| Axe B : Mieux être social                     | Services à la population             | 677 600 €              | 242 125 €                       | 4   |
|                                               | Culture / sport                      | 865 000 €              | 647 679 €                       | 10  |
| AXE C : renforcer le maillage urbain et rural | Espaces publics                      | 783 000 €              | 150 000 €                       | 2   |
|                                               | Rénovation urbaine                   | 1 030 800 €            | 2 270 796 €                     | 34  |
|                                               | Habitat / logement/Mobilité          | 79 500 €               | 93 085 €                        | 1   |
| AXE D : Stratégie régionale biodiversité      | Biodiversité (min 5 % / 4 560 000 €) | 228 000 €              | 228 000 €                       | 3   |
| AXE E : Plan climat énergie régional          | Energie / climat                     | 644 200 €              | 900 400 €                       | 14  |
| A VOS ID                                      | À vos ID (min 350 000 €)             | 350 000 €              | 350 000 €                       | 5   |
| Enveloppe fongible (pour mémoire)             |                                      | 0 €                    | A déterminer                    | 0   |
| Ingénierie CRST (Max 300 000 €)               |                                      | 300 000 €              | 300 000 €                       | 5   |
| Total enveloppe                               |                                      | 6 674 000 €            | 6 674 000 €                     | 100 |

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver le projet CRST 2023-2029 avec la répartition proposée
- D'autoriser Monsieur le Président à participer aux négociations avec la Région, à signer le Contrat avec Monsieur le Président du Conseil Régional, et à engager toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

**Pascal MELLINGER,**  
Le secrétaire de séance

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **06 AVR. 2023**  
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

